

## Article 1 — Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommée CGV, s'appliquent à régir les relations entre la SAS SERIOUS TEAM 360° (ci-après dénommé le "Prestataire" ou "SERIOUS TEAM 360°") ; au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé au 15-17, rue des Tilleuls, Les Espaces des Vergers (immeuble n°22-23), 78960 Voisins le Bretonneux ; agence de communication SIRET 809 984 784 00011 et ses clients dans le cadre de la vente des prestations de services sous le nom SERIOUS TEAM 360°. Les CGV peuvent faire l'objet de modifications de manière particulière, celles-ci seront obligatoirement mentionnées sur le devis initial ou contrat de prestation de service. À défaut de contrat conclu entre le Prestataire et son client, les CGV décrites ci-après s'appliquent de plein droit. Ainsi, tout contrat ou devis conclu avec le Prestataire implique l'adhésion pleine et sans réserve du client à ces CGV.

## Article 2 — Description des prestations réalisées par SERIOUS TEAM 360° (ci-après dénommé "le Prestataire")

Le domaine de prestations du Prestataire s'étend du design graphique au design interactif comprenant :

- Conseil en image et communication visuelle, digitale et institutionnelle.
- Créations graphiques destinées à l'impression.
- Créations graphiques destinées au web et au mobile.
- Réalisation technique d'interfaces, de sites internet, d'applications pour mobiles et tablettes.
- Photographie, montage photographique et montage vidéo.
- Gestion du site internet en tant que webmaster conformément l'Article 3 b/ (un contrat spécifique sera mis en place sur demande).

## Article 3 — Conditions financières

a/ Conditions générales : Toute prestation donnera lieu à la signature d'une proposition commerciale (devis) et mentionnera la nature des prestations à fournir et un tarif fixe forfaitaire ou fixe en HT et TTC. Tous les tarifs pratiqués par le Prestataire s'entendent hors taxe et sont soumis à la TVA de 20%. À défaut de mention particulière, notamment pour les sites internet, le règlement devra avoir lieu avant l'exécution des travaux effectués. La proposition commerciale (devis) non validée est valable 30 jours ouvrés à compter de sa date d'édition. Passé ce délai, une réédition devra être demandée par le client. Toujours à défaut de mention particulière, la signature de la proposition commerciale (devis) doit s'accompagner du versement, par virement bancaire ou par chèque. Une proposition commerciale (devis) valide doit comporter la signature du client, le tampon de la société, datée et accompagnée de la mention « bon pour accord ». Ce devis dûment complété devra être renvoyé au Prestataire par voie postale ou électronique (document numérisé).

b/ Forfaits entretien de site internet : prestations « Webmastering ». Ces forfaits sont des prestations de service mensuelles convenues sur des durées de 3 (trois) à 12 (douze) mois. La facturation de ces prestations « Webmastering » se fait à date fixe soit avant la prestation « Webmastering » quel que soit le crédit d'heure ou jour utilisé pour le mois. Les forfaits sont présentés sous forme de crédit d'heures mensuel à utiliser sur tous les mois de la période convenue. Selon les tâches demandées, les travaux réalisés viendront diminuer le crédit d'heure du mois en cours. Si pendant le mois en cours, la totalité du temps n'est pas utilisée, le crédit temps sera reporté au mois suivant sans possibilité de cumuler, au-delà le crédit d'heure ou jour sera perdu.

L'utilisation des crédits correspondant à un mois suivant n'est possible que si le mois suivant a déjà été réglé. Chaque mois, le Prestataire transmet un document relatant les actions entreprises, le temps réalisé ainsi que le temps restant au crédit du client. Toute intervention fera l'objet d'une évaluation de temps et d'une validation par mail par le client.

c/ Durée des forfaits annuels, Le Contrat prend effet pour une durée initiale d'un (1) an. À l'issue de cette période, le Contrat sera reconduit tacitement chaque année pour une durée d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une des Parties envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du Contrat ou de son renouvellement.

d/ Durée des forfaits mensuels, Le Contrat prend effet pour une durée initiale d'un (1) mois. À l'issue de cette période, le Contrat sera reconduit tacitement chaque mois pour une durée d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'une des Parties envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie au plus tard un (1) mois avant la date d'anniversaire du Contrat ou de son renouvellement.

e/ Modalités de paiement à l'issue d'une prestation. Le paiement définitif du solde minoré de l'acompte, si acompte il y a, doit s'effectuer dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suivant la date d'émission de la facture. La facture sera éditée le jour de la livraison de la prestation.

Concernant les sites internet, le report de publication par le client ne peut repousser l'échéance du paiement. Les prestations présentées via la proposition commerciale (devis) ne font pas l'objet de rétractations dès lors qu'elles ont été réalisées et livrées au client. À noter que toute prestation convenue dans la proposition commerciale (devis), sera facturée, même si celle-ci est supprimée ou annulée à la demande du client pendant la prestation. De même sans réponse du client au bout de 6 mois, après la demande de validation par email d'une prestation, la prestation convenue dans la proposition commerciale (devis), sera due et facturée.

## Article 4 — Modalités de retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'exigibilité minimum équivalente à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur à la date de la facturation de la somme due). Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 (quarante) euros hors taxes sera également due, de plein droit et sans notification préalable au client. SERIOUS TEAM 360° se réserve le droit de demander au client une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant. Au-delà du délai de paiement prévu par la proposition commerciale signée (ou devis) ou, par défaut stipulé par les présentes CGV, le client est automatiquement mis en demeure, sans rappel préalable. L'exécution des prestations en cours et futures conclues avec le client est suspendue.

## Article 5 — Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont stipulés sur la proposition commerciale (devis). Ils peuvent faire l'objet d'un avenant qui doit être accepté et signé par le client.

## Article 6 — Objet de rupture ou résiliation de la prestation validée

Le manquement aux présentes CGV par le client ou le Prestataire sans accord préalable et signé, sont un objet de rupture de la prestation. Une demande de résiliation doit faire l'objet d'un courrier postal en recommandé avec accusé de réception signé, mentionnant les motifs valables de fin anticipée du contrat. Le client reste redevable des prestations réalisées au jour de la rupture.

## Article 7 — Garanties et suivi des prestations

a/ Garantie Les clients bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés. Aucune garantie contractuelle supplémentaire n'est prévue au profit du client, qui pourra se prévaloir uniquement des garanties stipulées ci-avant. Aucune garantie ne pourra s'appliquer à défaut de règlement intégral des sommes dues le client au Prestataire.

b/ Modifications pendant la réalisation d'un site internet, d'une application mobile ou d'un service print Les prestations de site internet ou de document imprimé sont facturées à la page ou au format d'impression (sauf cas stipulé dans la proposition commerciale). La mise en page est réalisée en fonction des échanges faits entre le Prestataire et le client. Le client a la possibilité de revenir sur les éléments de graphisme (couleur, image, style, typo) convenu et validé par les parties jusqu'à la livraison du site ou jusqu'à la livraison du bon à tirer (BAT) pour les documents imprimés. Une transformation totale après validation (BAT ou livraison du site) fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

c/ Modifications après la livraison du site internet ou d'une application mobile Une fois la livraison du site internet ou de l'application mobile effectué, le

client dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de réception du site internet ou de l'application mobile, pour informer Serious Team 360° des corrections souhaitées et lui demander de les réaliser. Passé ce délai de 15 (quinze) jours, la dernière version du site internet ou de l'application mobile sera considérée comme validée. Une absence de réponse du client suite à la réception du site internet ou de l'application mobile sera également considérée comme une validation au bout de 15 (quinze) jours. Sauf cas particulier stipulé dans le devis, une fois le site livré au client, et le site fonctionnel (pas nécessairement publié). Les modifications deviennent des prestations supplémentaires qui seront facturées. Les éventuels bugs techniques ou limites du système de chacun, ne peuvent faire l'objet d'une réclamation qu'auprès du site hébergeur, à même d'intervenir sur un éventuel dysfonctionnement. Dans le cadre d'un site internet, sauf prestation précisée dans le devis, la maintenance, mise à jour, du site, est à effectuer par le client. Le client doit assurer par ses propres moyens la sauvegarde de ses contenus numériques (textes, images, sons, vidéos).

d/ Modifications après la livraison d'un BAT

Sauf cas particulier stipulé dans la proposition commerciale ou devis, une fois le BAT du document à imprimer livré au client, les modifications deviennent des prestations supplémentaires qui seront facturées pour la réédition d'un nouveau BAT.

#### Article 8 — Propriété intellectuelle

Toute prestation impliquant une création graphique est soumise aux droits d'auteur. Aussi, les images fournies dans les prestations ont été obtenues ou achetées pour une utilisation en statut libre de droit. Ces images restent la propriété de leur auteur. Il est donc obligatoire de faire stipuler dans votre site le nom de l'auteur de la photo. Il est strictement interdit de revendre ces photos. Le Prestataire peut être amené à mettre en page les photos fournies par le client. La diffusion de ces photos/vidéos reste sous l'entière responsabilité du propriétaire du site internet quant aux droits d'auteur et de droit à l'image ou toute autre autorisation nécessaire à leur diffusion. Lorsque la proposition commerciale ou devis ne le mentionne pas, chaque production demeure la propriété intellectuelle du Prestataire. Les droits de reproduction et de représentation (droits patrimoniaux) sont automatiquement cédés au client (sauf mention contraire) avec obligation de conserver la mention « Création : [www.SeriousTeam360.com](http://www.SeriousTeam360.com) » sur chaque produit imprimé (à l'exception des cartes de visite et têtes de lettre). Pour les sites internet, sauf négociation convenue lors de la proposition commerciale, le pied de page doit contenir le logo SERIOUS TEAM 360°, agence de communication précédé par la mention « Conception et création du site Internet », le tout dirigeant vers le lien "<https://www.seriousteam360.com/>". La page "Mentions Légales" doit également répéter ces informations. Les fichiers sources servant à la constitution d'un visuel ou d'un support (ex : .ai,.eps,.psd,.indd,.fla...), appartiennent à l'auteur et sont vendus séparément du résultat qu'il sert à obtenir, à l'exception des logos. La cession de ces fichiers reste à définir par le client et le Prestataire. En considération de la rémunération de l'Article 3, une fois la totalité de la prestation payée par le Client au Prestataire, le Prestataire cède au Client l'ensemble des droits patrimoniaux de la propriété intellectuelle qu'elle détient sur les éléments de la prestation. Le Client est investi des droits de diffusion (droit de représentation et de reproduction) sur les éléments de la prestation dans le cadre d'une exploitation en ligne et à faire héberger les éléments par toute personne de son choix et sur tout serveur de son choix.

#### Article 9 — Responsabilité du contenu d'un site internet ou d'une application mobile réalisé par le Prestataire

Sauf cas contraire précisé dans une proposition commerciale ou facture, le Prestataire intervient en tant que prestataire et non gestionnaire du site internet (webmaster) ou application mobile. Le site internet ou application mobile est hébergé sur le compte du client, il devient responsable de la diffusion de celui-ci. La responsabilité du client sera indiquée pour les publications du site internet ou de l'application mobile dans la page « Mentions Légales ». Serious Team 360° assure que le prestataire pourra bénéficier de la jouissance totale et paisible des droits cédés par Serious Team 360° sur le site web, application livré. À compter de la livraison du site internet ou de l'application mobile, le client disposera de l'ensemble des droits de propriété et pourra modifier le site internet ou de l'application mobile, comme il le souhaite. Le site internet ou l'application mobile, livré par Serious Team 360° sera sous la responsabilité unique du client. Un contenu diffamatoire, injurieux, ou toute rédaction, contrevenant à la loi diffusée sur le site internet ou sur une application mobile est sous la responsabilité du propriétaire du site internet ou de l'application.

#### Article 10 — Définition du site Internet "responsive design" livré par le Prestataire

Les sites internet réalisés par le Prestataire sont optimisés pour des écrans de bureau d'une taille de 1440 pixels de large et de 800 pixels de haut à 1600 pixels de large et de 900 pixels de haut, pour les systèmes d'exploitation Windows 11 avec navigateur Chrome ou Firefox et Mac OS 11.2 avec navigateur Safari. Si le client souhaite que le site soit optimisé pour des écrans supérieurs à 1600 pixels de large, un développement, non compris dans la proposition commerciale de base, sera effectué et facturé. La mention site internet « Responsive » signifie que le développement du site livré sera lisible et adapté automatiquement, sans développement supplémentaire et spécifique, sur les smartphones (iPhone à partir de la version 11) et tablettes (iPad Air et version supérieure).

La livraison d'un site internet « Responsive » n'est pas un site mobile, l'ergonomie et les fluctuations graphiques et alignement des textes et images se feront de manière automatique d'après le site internet développé pour les écrans de bureau. Pour toutes les autres tailles d'écran, autres systèmes d'exploitation et les autres navigateurs, ainsi que pour d'autres smartphones et tablettes spécifiques, un développement, non compris dans la proposition commerciale de base, sera effectué et facturé.

#### Article 11 — Mentions légales du site internet ou de l'application mobile réalisé par le Prestataire

Le bénéficiaire du site internet, selon l'activité, doit s'informer des mentions légales qui le concernent et se tenir informé de l'évolution de la loi en ce qui concerne ce sujet. Les mentions légales proposées par le Prestataire sont des mentions standards, incomplètes et ne sont pas forcément adaptées au secteur d'activité exercé par son client. Le client prend seul la responsabilité de publier les mentions qui le concerne.

#### Article 12 — Références et portfolio

En acceptant ces présentes CGV, le client autorise le Prestataire à utiliser les productions graphiques, issues des prestations, sur son site internet à l'adresse suivante <https://www.seriousteam360.com>, ou sur supports électronique ou papier ou toute autre activité menée par la société SERIOUS TEAM 360°. Celles-ci pourront être utilisées à des fins d'archivage et de reconnaissance, mais en aucun cas revendues ou réutilisées à des fins commerciales ou pour un autre client.

#### Article 13 - Maintenance corrective des sites internet et applications mobiles réalisés par le Prestataire

Au titre de la maintenance corrective, le Prestataire s'engage à détecter et à remédier à toute anomalie, afin de permettre au client un usage normal du site internet ou de l'application mobile livré. La maintenance corrective est prise en charge par le Prestataire à titre gratuit, à compter de la mise en ligne du site internet ou de l'application mobile, pendant une durée de un (1) mois. Pendant cette période, le client peut faire des retours au Prestataire (écrit par email) uniquement sur la fonctionnalité, sur l'affichage ou les bugs éventuels du site internet ou de l'application. Passé ce délai, la maintenance corrective donnera lieu à une facturation dans les conditions tarifaires suivant le taux horaire en vigueur (80€/ht/heure). La prise en charge gratuite de la maintenance corrective ne pourra avoir lieu qu'à la condition que les éléments à corriger n'aient fait l'objet d'aucune intervention de la part du client ou d'un tiers sans l'accord préalable du Prestataire.

#### Article 14 - Traitement des litiges

En cas de différends entre le Prestataire et le client ; l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation des présentes CGV ; ceux-ci seront soumis aux tribunaux compétents de PARIS.